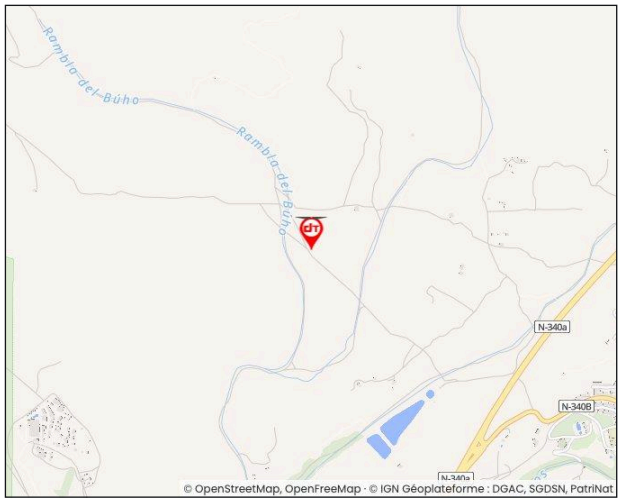
# Tabernas

Insolite · Espagne

| | |
|---|---|
| **Coordonnées GPS** | 37.05559, -2.40929 |
| **Altitude** | 368 m |
| **Hauteur maximale** | 120 m max |
| **Accès** | Accès à pied < 1 000 m |
| **Aérodrome le plus proche** | Aeródromo de Gérgal<br>18 km, direction NO · spot 412 m plus bas |
| **Référence du spot** | 315219 |




Situation du spot et restrictions (image de la carte Drone-Spot)

## Soleil (heures locales, UTC+01:00)

| Jour | Aube | Lever | Coucher | Crépuscule | Durée du jour | Heure dorée |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **Mar. 24 nov.** | 07:29 | 07:58 | 17:55 | 18:23 | 9 h 57 | 07:58–08:37 · 17:16–17:55 |
| **Mer. 25 nov.** | 07:30 | 07:59 | 17:55 | 18:23 | 9 h 56 | 07:59–08:38 · 17:16–17:55 |
| **Jeu. 26 nov.** | 07:31 | 08:00 | 17:54 | 18:23 | 9 h 54 | 08:00–08:39 · 17:15–17:54 |

## Aérodromes à proximité

| Aérodrome | Type | Distance | Altitude |
|---|---|---|---|
| Aeródromo de Gérgal | Aérodrome | 18 km, direction NO | 780 m |
| Aéroport d'Almería | Aéroport | 24 km, direction S | 21 m |

## Description

La série espagnole "Queen of Swords" est également connue sous le nom de "La Reina del Sur" en espagnol. Il s'agit d'une série télévisée espagnole diffusée pour la première fois en 2003. La série est un mélange de genres, notamment le drame, l'action et le thriller, et elle est principalement centrée sur le personnage principal, Tessa Alvarado, également connue sous le nom de "La Dama Enmascarada" (La Dame Masquée).

**Scannez pour ouvrir la fiche à jour : météo, carte et restrictions.**

https://www.drone-spot.tech/fiche-spot.aspx?id=315219

Avant chaque vol : vérifiez la carte des zones UAS, les NOTAM et les zones temporaires, la météo et l'indice Kp.

# Préparer le vol

## Check-List avant le vol

- ☐ Zone vérifiée : zones UAS, restrictions, espaces protégés
- ☐ NOTAM et zones temporaires consultés
- ☐ Météo : vent, rafales, pluie, visibilité ; indice Kp
- ☐ Numéro d'exploitant affiché sur le drone
- ☐ Attestation de formation ou brevet sur soi
- ☐ Assurance responsabilité civile vérifiée
- ☐ Batteries chargées : drone, radiocommande, téléphone
- ☐ Hélices, moteurs et châssis en bon état
- ☐ Carte mémoire en place et vide
- ☐ Logiciels à jour, compas et IMU étalonnés
- ☐ Retour automatique : point et hauteur de retour réglés
- ☐ Signalement électronique ou identification à distance actif
- ☐ Zone de décollage dégagée, personnes informées et à distance
- ☐ Observateur présent si vol en immersion

## Règles essentielles de la catégorie ouverte

Ce pays applique les règles européennes des drones (catégorie ouverte) ; il peut y ajouter ses propres zones et conditions.

- Hauteur maximale : 120 m au-dessus du sol, moins là où une restriction l'impose.
- Gardez toujours le drone à vue ; en vol en immersion, un observateur le garde à vue à vos côtés.
- Ne survolez jamais un rassemblement de personnes et respectez les distances de votre sous-catégorie (A1, A2 ou A3).
- Respectez les zones géographiques UAS : abords des aérodromes, zones interdites ou réglementées, espaces protégés, sites sensibles.
- Enregistrez-vous comme exploitant si le drone pèse 250 g ou plus ou porte une caméra (sauf jouet), et affichez le numéro sur le drone.
- Formation : attestation en ligne A1/A3 à partir de 250 g ou pour un drone de classe C1 ; certificat A2 pour voler plus près des personnes avec un drone de classe C2.
- Cédez toujours le passage aux aéronefs habités et posez-vous si l'un d'eux approche.
- Respectez la vie privée : pas d'images permettant d'identifier des personnes sans leur accord ; la prise de vue aérienne est interdite dans certaines zones.
- Vérifiez votre assurance responsabilité civile.

*Résumé non exhaustif : les règles évoluent. Référence : guide de la catégorie ouverte de la DGAC et réglementation du pays.*

## Liens utiles

**Carte des zones UAS autour du spot :** https://www.drone-spot.tech/carte-uas.aspx?lat=37.05559&lon=-2.40929
**Bibliothèque du télépilote :** https://www.drone-spot.tech/bibliotheque

## Mes notes de vol

Fiche d'information générée par Drone-Spot à partir des données de la communauté : elle ne remplace ni l'information aéronautique officielle ni la réglementation. Le télépilote reste responsable de son vol.